

Annexe III : Dotation d'accompagnement destinée au soutien des coordinations de prélèvement de donneur vivant (greffe rénale)

La greffe rénale issue du donneur vivant représente en France environ 12% de l'activité de greffe. Malgré des progrès depuis 4 ans, (243 dons en 2008, 374 dons en 2012), cette activité reste peu développée en comparaison des autres pays (45% des dons en Suède, 38% au RU et 37% aux USA)

La progression de cette activité est une priorité énoncée dans le plan greffe 2012-17 et dans les orientations nationales pour l'élaboration des schémas interrégionaux d'organisation des soins (SIOS) données aux ARS (instruction DGOS aux ARS de juillet 2013). L'objectif est de parvenir à 750 greffes de donneurs vivants en 2018, soit environ +80 dons en plus chaque année en moyenne.

Cette activité repose notamment sur l'implication des coordinations de prélèvements de greffe de donneur vivant (recherche et sélection, prise en charge et accompagnement de plusieurs donneurs potentiels pour la réalisation finale d'un seul don).

Pour le financement des coordinations de prélèvement, un forfait FAG est alloué, calculé sur la base de 5 donneurs vivants pour un montant de 22 957 € par tranche de 5 dons.

Afin de dynamiser l'activité et de permettre aux équipes de mieux s'organiser pour accroître le nombre de greffes par donneur vivant et atteindre l'objectif national, une aide contractualisée est attribuée en complément du FAG par équipe de coordination.

Son montant est calculé sur la base d'un objectif de + 5 donneurs vivants par équipe à atteindre sur les deux années à venir 2014-2015, soit une dotation d'accompagnement de 22 957 € par équipe.

Au total, le montant de la dotation d'accompagnement s'élève à 734 624 € pour 32 équipes pour la réalisation d'un objectif correspondant à 160 dons vivants supplémentaires (32x5) sur 2 ans, soit +80 par an.